

**ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
216 route de Barby
N° ST 52 /2023**

LA RAVOIRE, le 29 mars 2023

Le Maire de la commune de LA RAVOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU le code de la route et notamment les articles R.411-25 et R.411-8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, quatrième partie, signalisation de prescription et livre I, huitième partie, signalisation temporaire,

VU la demande de l'entreprise DELTA TP, sise 320 route d'Apremont, 73490 LA RAVOIRE en date du 23 mars 2023,

VU l'autorisation de voirie n°RAE 06-2023 délivrée par Grand Chambéry en date du 23/03/ 2023,

Considérant que les travaux à réaliser, provoqueraient une gêne à la circulation, il convient donc de réglementer la circulation afin de permettre l'exécution des travaux, 216 route de Barby, 73490 La Ravoire, pour réaliser les travaux de réparation du réseau d'assainissement.

ARRETE

Article 1: Pour permettre, les travaux de réparation du réseau d'assainissement, la circulation de tous les véhicules sera temporairement réglementée suivant les conditions indiquées à l'article 2.

Article 2:

2.1: La circulation de tous les véhicules sera interdite, dans le sens route de Barby-carrefour de la Trousse, SAUF RIVERAIN.

2.2 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise selon le trajet suivant :
Route de barby – rue Pierre et marie Curie – rue Georges Clémenceau – RD 1006

2.3 : Une semaine avant, l'entreprise mettra en place la signalisation aux abords du chantier précisant la déviation et le jour de la déviation.